



PV bien rempli ? contestable ?

Par **zozoo**, le 17/02/2012 à 13:43

Bonjour,

je viens de me faire verbaliser en scooter avec les mentions suivantes sur le volet 2 de la contravention :

"circulation en sens interdit sur une distance de 50m environ prévu et réprimé par l'art R412-28 du CR"

"Lieu de la contravention : angle rue reaumur et rue de clery"

les policiers ne m'ont pas présenté le volet 3, je ne l'ai donc pas signé.

Puis-je contester le PV et demander sa nullité en arguant que le lieu est en contradiction avec la nature de la contravention: un angle de 2 rues. Comment rouler 50m en contresens à un angle de rue ? Dans quelle rue roulais-je en sens interdit ?

En cas de contestation, comment un juge pourrait évaluer l'infraction en l'absence ?

Ensuite j'ai omis de mettre mon clignotant au feu suivant : re-PV (par la même voiture, 2 agents distincts) -4 et -3 points. Il ne m'en restait que 9. Peuvent-ils en supprimer 7 à deux minutes près ?

Merci de vos réponses

Par **razor2**, le 18/02/2012 à 10:54

Bonjour cette imprécision ne vous portant pas préjudice, vous ne pourrez espérer obtenir un classement sans suite du procès verbal.